

DELIBERATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2 0 2 3 / 0 7 9

Nombre de conseillers :

En exercice : 51

Présents : 28

Votants : 32

Objet :

**Décision Modificative
budget assainissement**

Délibération n° 63/23

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le ____/____/2023 et que la convocation avait été faite le ____/____/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le ____/____/2023 et la publication ou notification du ____/____/2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 17 octobre, par suite d'une convocation en date du 09 octobre, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Ornano et du Taravo, se sont réunis en session ordinaire en son siège social à Porticcio, sous la présidence de Madame Valérie BOZZI.

Étaient présents : ALLIOTTI Ange Marie, QUILICI Toussaint, CICCADA Vincent, SPINOSI Jean Dominique, PERETTI Félix, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCHETTI Geneviève, LUCIANI Pierre Paul, PERALDI Antoine Joseph, GUGLIELMI Emmanuel, POGGI-BARBEREAU Françoise, NEGRI Jean, LECA Clara, ANTONA Paul, OUARDIA ETTORI Nora, LUIGI Jacques, TARSITANO Caroline, CASAMARTA Paul Antoine, MILLO Jean Luc, BURESI Marie Angèle, SANTONI Simon, QUILICI Joseph, TROMBETTA Gérard, Marie Thérèse CIUCCI, RISTERUCCI Eric, GIOVANNANGELI Marie Madeleine, Paule CASANOVA-NICOLAI.

Étaient absents : SANTI Maryline, POGGI Jean Baptiste, QUASTANA Paul, CASANOVA François, MARIANI Valérie, CICCOLINI Jean Jacques, BONELLI Maryline, GUGLIELMI Guillaume, BERTOLOZZI Paul Antoine, BERNARDI Paul, LECCIA Pascal, Antoine ANTONA, CHIARISOLI Marie Dominique, PAGANELLI Antoine, AMARO CAPITAO Lucette, EVANGELISTI Marina, VENTURELLI Ange, GIORDANI Louis, ANTONA Pierre Jean, Paule CASANOVA-NICOLAI.

Avaient donné pouvoir : SALINI-QUILICCI Toussaint à QUILICI Toussaint, LUCCHINI Sophie à BOZZI Valérie, POLI Gérard à LUCIANI Pierre Paul, Pierre José FILIPUTTI à GUGLIELMI Emmanuel.

Le conseil a choisi TROMBETTA Gérard comme secrétaire de séance.

Madame la présidente rappelle que la fin d'année est propice à la réalisation d'écritures de régularisation. **Elle propose donc :**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération modificative n° 63 /23 du 17/10/2023

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 011			
61523	- 10 000,00 €		
6156	- 17 300,00 €		
Chapitre 65			
654	27 300,00 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20			
2031	50 000,00 €		
Chapitre 21			
2188	- 50 000,00 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé de Mme la Présidente, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative du budget assainissement tel que présentée.

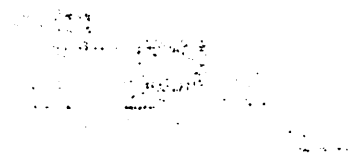
AUTORISE à l'unanimité Mme la Présidente à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Porticcio, les jours mois et ans que dessus.

La Présidente, Valérie BOZZI





03/10/2023